



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
De la COMMUNE d'EYZERAC
Séance du 13 mars 2026
Délibération 2026-09

Par suite d'une convocation en date du 07 mars 2026, les membres composant le conseil municipal d'Eyzerac se sont réunis en salle du conseil, le 13 mars 2026 à 20h00 sous la présidence de Monsieur BOST Claude, maire,

Nombre de conseillers :

En exercice : 12

Présents : 11

Votants : 11

Présents : Mesdames et messieurs BOST Claude, LATOUR Françoise, BAPPEL Annick, VIALLE Jacqueline, LACOSTE Éric, PRATIQUE Emilie, MERLET Jérôme, TARRADE Simon, GAILLARD Marlène, LAMBERT Jean-Pierre, WARLOP Florence, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Représentés :

Absents excusés : DUBREUIL Frédéric,

Monsieur le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil,

Madame LATOUR Françoise a été élue secrétaire de séance.

Objet : Vote du budget annexe exercice 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2312-2 et suivants,

Vu le compte financier unique du budget annexe 2025 approuvé par délibération du conseil municipal en date du 13 mars 2026,

Madame Françoise Latour, 1^{ère} adjointe au maire, responsable de la commission finances, présente les propositions pour le budget annexe de la commune pour l'année 2026. Le contenu détaillé du budget annexe figure dans le document envoyé aux conseillers et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget annexe de la commune arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Résultat de fonctionnement reporté	0,33	Vente terrains aménagés	41667,00
Vente terrains aménagés	24 518,14	Autres produits divers	1,33
Reversement excédent au budget principal	17 148,86		
Arrondis de TVA	1,00		
TOTAL	41 668,33	TOTAL	41 668,33
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Avance du budget principal	24 518,14	Vente terrains aménagés	24 518,14
TOTAL	24 518,14	TOTAL	24 518,14

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité APPROUVE et VOTE le budget annexe 2026 tel que présenté

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le 14/03/2026

Publiée le 14/03/2026

AR Prefecture

024-212401715-20260313-DELIB_202609-DE
Reçu le 14/03/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire, Claude BOST

La secrétaire de séance,